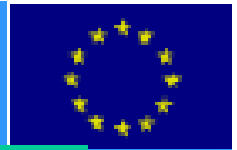




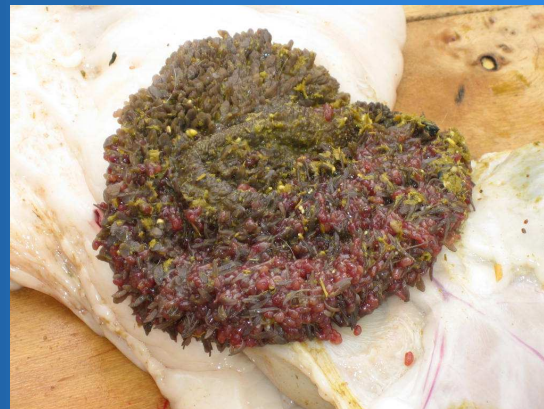
MINISTRE DE
L'ELEVAGE ET
DES
RESSOURCES
ANIMALES



Appui institutionnel à la DSV pour le renforcement des capacités en matière d'inspection des denrées d'origine animale et de contrôle des structures d'abattage

Organisation de l'inspection

PAFIB



France vétérinaire
international

Session de formation à l'inspection du 28/11 au 05/12/2011



MINISTRE DE
L'ELEVAGE ET
DES
RESSOURCES
ANIMALES



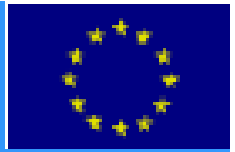
POURQUOI L'INSPECTION ?

PAFFIB

Dans l'intérêt de la protection de la Santé publique il doit être procédé à l'inspection sanitaire des animaux dont la chair est destinée à la consommation humaine, à la détermination et au contrôle des conditions d'hygiène dans lesquels ces animaux sont abattus et dans lesquelles les denrées sont préparées, manipulées et transportées



MINISTRE DE
L'ELEVAGE ET
DES
RESSOURCES
ANIMALES

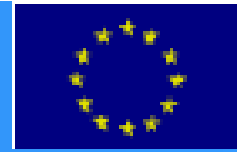


PAFFIB

- 1- Les missions
- 2- Le contrôle physique des entreprises
- 3- Le contrôle des produits
- 4- Les suites de l'inspection¹



MINISTRE DE
L'ELEVAGE ET
DES
RESSOURCES
ANIMALES



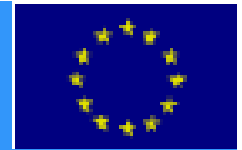
LES MISSIONS



- La Santé Publique
- La Santé et la Protection Animale
- La Protection de l'Environnement



MINISTRE DE
L'ELEVAGE ET
DES
RESSOURCES
ANIMALES



LE CONTRÔLE DES ENTREPRISES

Attribution d'un agrément

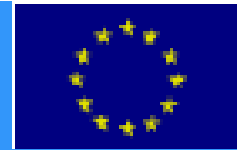
- Dépôt d'un dossier d'agrément
 - Avant le démarrage de la production
 - Soumis à l'avis de l'autorité compétente
- Inspection de ce dossier
 - Vérification de la conformité aux règles d'hygiène



France vétérinaire
international



MINISTRE DE
L'ELEVAGE ET
DES
RESSOURCES
ANIMALES



LE CONTRÔLE DES ENTREPRISES

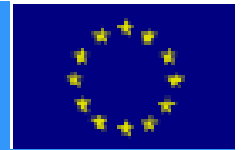
Dossier d'agrément

- * Conception, aménagement et équipement des locaux
- * Procédés de fabrication
- * Nettoyage et désinfection
- * Formation et hygiène du personnel
- * Analyse de risque liée à l'activité (étude et procédures HACCP)

PAFFIB



MINISTRE DE
L'ELEVAGE ET
DES
RESSOURCES
ANIMALES



L'AGRÉMENT

Le numéro d'agrément

- * système d'enregistrement européen
- * Traçabilité des produits

La marque de salubrité

doit figurer sur tous les produits
fabriqués par l'entreprise

FR
57.463.001
CE

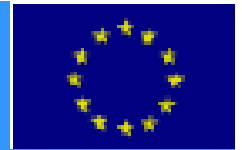
PAFFB

France vétérinaire
international



MINISTRE DE
L'ELEVAGE ET
DES
RESSOURCES
ANIMALES

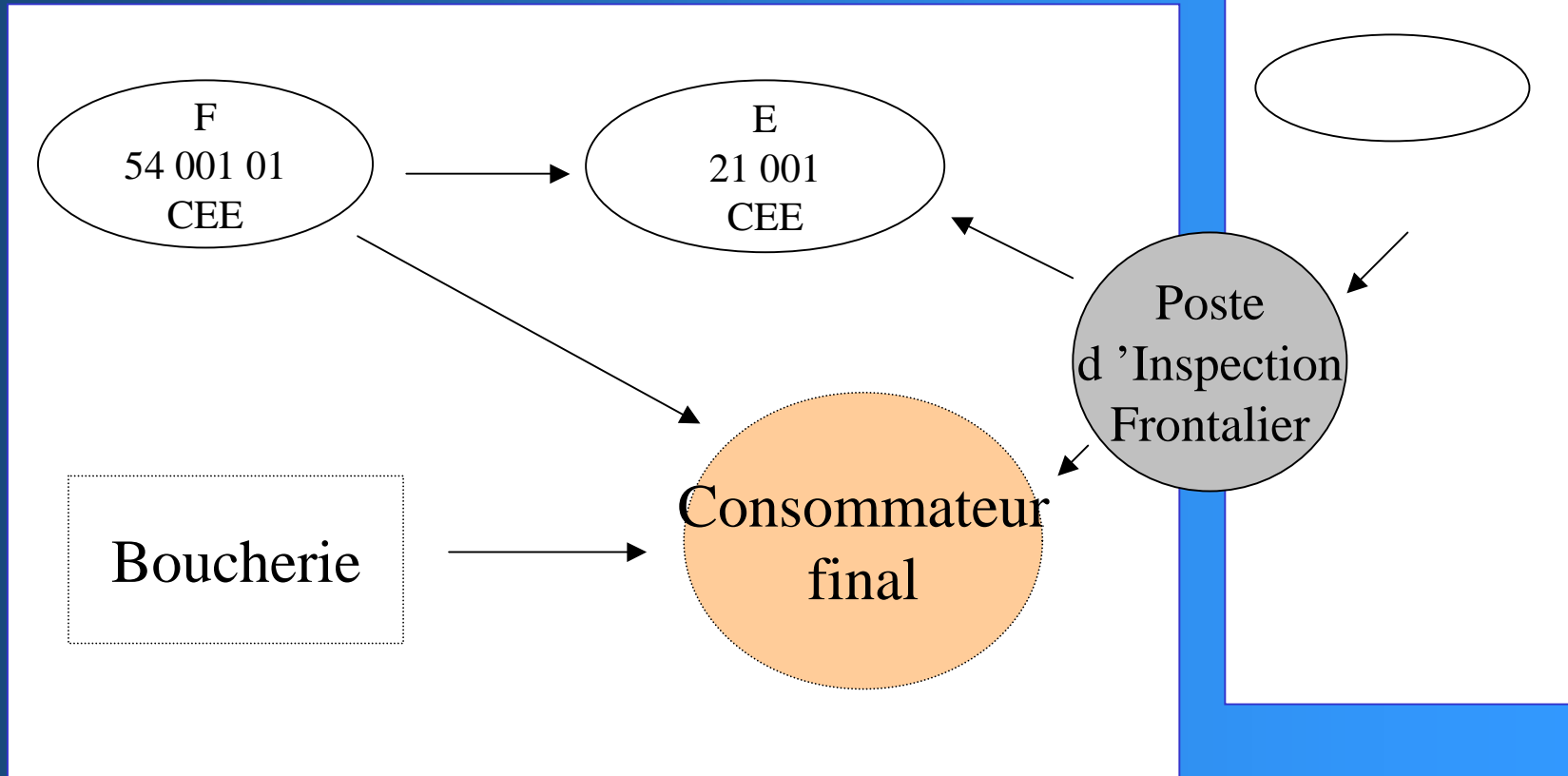
L'AGRÉMENT



CEE

PAYS TIERS

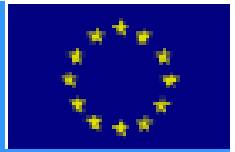
PAFFIB





MINISTRE DE
L'ELEVAGE ET
DES
RESSOURCES
ANIMALES

LE CONTRÔLE DES ENTREPRISES



Inspections physiques

1- Programmées (analyse de risque)

- Niveau d'hygiène
- Type de production
- Volume de production
- Population consommatrice

2- Référentiel (textes réglementaires)

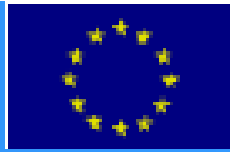
3- Rapport d'inspection





MINISTRE DE
L'ELEVAGE ET
DES
RESSOURCES
ANIMALES

LE CONTRÔLE DES PRODUITS



Abattoir : inspection permanente

L'inspection ante mortem

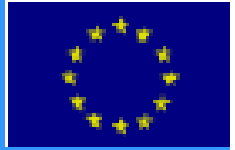
Examen de chaque animal par un professionnel de la santé animale qu'est l'inspecteur

- * Santé animale : détection/éradication de maladies
- * Santé publique (ESST, rage, Listéria)
- * Protection animale



MINISTRE DE
L'ELEVAGE ET
DES
RESSOURCES
ANIMALES

LE CONTRÔLE DES PRODUITS



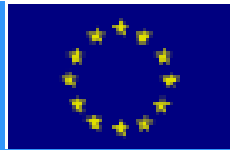
L'inspection post mortem

- * Santé publique : recherche de lésions = éviter la consommation humaine de denrées dangereuses ou non conformes
- * Santé animale (tuberculose) : détection = suivie d'une enquête épidémiologique (traçabilité des animaux)
- * Protection animale

PAFFIB



LE CONTRÔLE DES PRODUITS



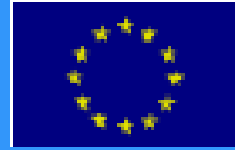
L'inspection post mortem

- * Nécessité d'une présentation correcte de la carcasse : accès aux abats – traçabilité abats/carcasse
 - * Présentation exhaustive des abats soumis à l'inspection obligatoire
 - * Condition satisfaisantes (éclairage, suspension, ...)
- = obligation du professionnel



MINISTRE DE
L'ELEVAGE ET
DES
RESSOURCES
ANIMALES

LE CONTRÔLE DES PRODUITS



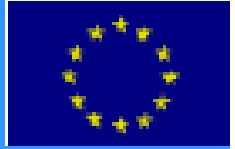
PAFF

En l'absence d'inspection
ante et post mortem, la
viande est impropre à la
consommation humaine



MINISTÈRE DE
L'ÉLEVAGE ET
DES
RESSOURCES
ANIMALES

LE CONTRÔLE DES PRODUITS



Les Plans de Contrôles - Plans de surveillance

- * recherche de contaminants de l'environnement : métaux lourds, radionucléides, dioxine...
- * recherche de résidus de médicaments vétérinaires : antibiotiques, anti-inflammatoires
- * recherche de résidus de substances interdites : anabolisants

PAFFB

France vétérinaire
international

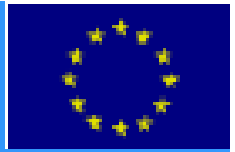
Session de formation à l'inspection du 28/11 au 05/12/2011





MINISTRE DE
L'ELEVAGE ET
DES
RESSOURCES
ANIMALES

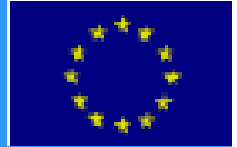
LE CONTRÔLE DES PRODUITS



PAFFIB

Les Plans de Contrôles - Plans de surveillance

- * Échantillonnage décidé au niveau européen, réparti au niveau national
- * Nécessaires à la certification
- * Enquête si résultats positifs (traçabilité des produits)

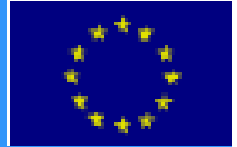


Des entreprises



- * La forme :
 - le rapport d'inspection – simple transmission
 - l'avertissement
 - la mise en demeure (délai)
- * Les décisions administratives
 - La réalisation de travaux
 - l'arrêt d'une ou plusieurs activités, la fermeture de tout ou partie de l'entreprise
 - le retrait de l'agrément
- * Le procès-verbal

LES SUITES DE L'INSPECTION



MINISTRE DE
L'ELEVAGE ET
DES
RESSOURCES
ANIMALES

Du produit :

IAM

- L'abattage
- La consigne sur pied de l'animal (en attente de renseignements complémentaires)
- L'euthanasie de l'animal et élimination du cadavre

IPM

- La mise sur le marché attestée par l'apposition de l'estampille ou marque sanitaire sur la carcasse ou les produits (possibilité d'estampilles différentes)
- La mise en consigne
- La saisie vétérinaire





MINISTRE DE
L'ELEVAGE ET
DES
RESSOURCES
ANIMALES



LES SUITES DE L'INSPECTION

Du produit :

Consigne sur pied ou en carcasse

- L'animal ou la viande restent sous la surveillance du service d'inspection

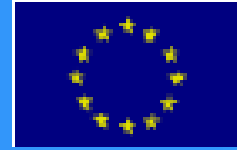
Saisie vétérinaire

- Élimination des viandes telle qu'elle évite toute consommation humaine ou animale (selon les lésions)
- Si dirigé vers l'alimentation animale : garanties (Laisser-Passez Sanitaire, catégorisation des sous-produits)



MINISTRE DE
L'ELEVAGE ET
DES
RESSOURCES
ANIMALES

LES SUITES DE L'INSPECTION



Du produit :

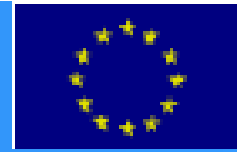
Saisie vétérinaire

- Justification par un certificat de saisie
- Identification précise de la denrée saisie, du poids
- Motivé en droit (texte réglementaire) et
- Motivé en fait = description des lésions observées ayant justifié la saisie

PAFFB



**MINISTRE DE
L'ELEVAGE ET
DES
RESSOURCES
ANIMALES**



PAFFIB

Merci de votre attention

**France vétérinaire
international**

Session de formation à l'inspection du 28/11 au 05/12/2011